

POUR UNE PARTICIPATION ÉCLAIRÉE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

MÉMOIRE

Présenté au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,
de la Science et de la Technologie
dans le cadre du Sommet

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR TOUS

Février
2013

TABLE DES MATIÈRES

L'Ordre et le Sommet « l'enseignement pour tous »	3
Enjeux	3
Rappel de positions de l'Ordre à propos de l'enseignement supérieur.....	4
Enjeu 1 : L'accessibilité et la participation aux études supérieures	5
Enjeu 2 : La recherche en orientation et en développement de carrière.....	8
Enjeu 3 : La formation des conseillers d'orientation (c.o.).....	9
Avis et recommandations.....	11
Conclusion	12

SOMMAIRE

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, s'appuyant à la fois sur son mandat de veiller à l'intérêt du public et sur l'expertise de la profession, partage sa vision et ses propositions sur trois enjeux qui le touchent directement dans le cadre de ce Sommet :

- L'accessibilité et la participation aux études supérieures
- La recherche en orientation et en développement de carrière
- La formation des conseillers d'orientation

Alors que 4 étudiants au cégep sur 10 changent de Parcours, et que le tiers d'entre eux abandonnent carrément leurs études. Ce mémoire propose un concept-clé dans la réflexion sur l'accessibilité et la participation : le « projet personnel d'études », visant un accès mieux éclairé à l'enseignement supérieur. Il invite par ailleurs à protéger ce qui a été récemment investi dans l'intégration, la persévérance et la réussite éducative.

Il milite pour la poursuite de la recherche de haut niveau dans le domaine de l'orientation, qui a donné au Québec des bénéfices tangibles depuis plusieurs décennies, notamment sur le plan de l'intégration sociale et professionnelle de tous.

Finalement, il fait état des nécessités liées à la formation initiale et continue de conseillers d'orientation compétents et pertinents pour répondre aux besoins des Québécois et Québécoises.

L'ORDRE ET LE SOMMET « L'ENSEIGNEMENT POUR TOUS »

L'Ordre est constitué en vertu de la législation du Québec et a pour mandat principal la **protection du public**¹. C'est essentiellement à ce titre que l'Ordre prend position dans le cadre de ce Sommet. Ce n'est pas une association, et il doit donner préséance aux intérêts des Québécois et Québécoises avant tout.

La profession de conseiller et conseillère d'orientation est particulièrement interpellée par le débat entourant ce Sommet puisqu'elle *vise le mieux-être personnel et professionnel en mobilisant le potentiel des personnes et en les aidant à prendre leur place dans la société tout au long de la vie*². Or, l'enseignement supérieur constitue une voie de réalisation importante pour les Québécois et Québécoises, particulièrement dans le contexte socio-économique actuel.

C'est ainsi que le présent document montre à la fois un point de vue issu de l'expertise de la **profession**, qui porte entre autres sur l'élaboration, la validation et la réalisation de projets d'études, et celui de l'Ordre qui, comme **institution**, est préoccupé par la formation initiale et continue de ses membres, mais également par la recherche en orientation et par son implication sur la population en général.

ENJEUX

La question de l'enseignement supérieur comporte trois enjeux qui interpellent spécifiquement l'Ordre :

- **L'accessibilité et la participation aux études supérieures (Thème 2 du Sommet)**
- **La recherche en orientation et en développement de carrière (Thème 4 du Sommet)**
- **La formation des conseillers d'orientation (Thème 1 du Sommet)**

¹ Assemblée nationale du Québec (2012) *Code des professions*, Québec, LRQ Chapitre C-26, Québec, Publications du Québec

² OCCOQ (2010). *Énoncé d'utilité sociale de la profession de conseiller et conseillère d'orientation*.

RAPPEL DE POSITIONS DE L'ORDRE À PROPOS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La question de l'accessibilité et de la participation aux études supérieures a fait l'objet de prises de position publiques de l'Ordre, qui sont toujours d'actualité. Nous en rappelons ici trois qui ont eu un impact certain sur l'accessibilité aux études supérieures :

1- DE LA « COTE Z » À LA « COTE R »

L'Ordre a milité pour que soit rendu plus équitable l'accès à l'université, suggérant le passage de l'utilisation de la « cote z », faisant uniquement appel à la moyenne scolaire d'un étudiant, à une « cote pondérée » tenant compte de la force de son groupe, ce qui a été suivi de **la création de la « cote de rendement collégial », plus connue sous le vocable de « cote R ».**

2- PROJET PERSONNEL D'ÉTUDES

L'Ordre³, à la demande du Comité consultatif sur le régime d'aide financière et la réussite des études, a produit en 2003 un mémoire intitulé « Projet et financement : des conditions de la réussite éducative »⁴. Lors de la dernière consultation du Conseil supérieur de l'éducation en 2010, l'Ordre a mentionné ne pas avoir modifié son point de vue sur cette question.

Cette position tournait autour de la notion centrale de **projet personnel d'études** exposée en introduction du document de consultation du Conseil, en 2003, mais non reprise dans le reste de son document.

Lors de la publication de l'Avis du Conseil supérieur sur ce sujet en 2003, l'Ordre a publié un communiqué⁵ qui correspond toujours à sa position actuelle.

3- SÉLECTION DES CANDIDATS AUX ÉTUDES EN MÉDECINE

Finalement, l'Ordre a interpellé en 2006⁶ le Collège des médecins afin que la **sélection aux études en médecine** ne tienne pas uniquement compte des capacités académiques des candidats, mais aussi de leurs « qualités humaines ». Ce processus de sélection a par la suite été modifié pour inclure une entrevue visant à tenir compte de la personnalité et de la motivation des candidats aux études en médecine.

³ L'Ordre incluait alors la profession de psychoéducateurs et psychoéducatrices, et s'appelait *l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPO)*

⁴ OCCOPPO (2003), *Projet et financement : des conditions de la réussite éducative*, Mémoire adressé au Conseil supérieur de l'éducation (<http://www.orientation.qc.ca/Communications/~media/80AC22C94ECB464F884787F53C8F0F6A.ashx>)

⁵ OCCOPPO (2003), *l'Orientation, une des clés de la réussite* (<http://www.orientation.qc.ca/Communications/~media/68972A3A14694924A3D998103F1A0776.ashx>)

⁶ Lettre du 23 février 2006 de l'Ordre et de l'Association des c.o. du collégial au président du Collège des médecins, le Dr Yves Lamontagne, sur l'admission dans les facultés de médecine (<http://www.orientation.qc.ca/Communications/~media/66381CA03450473BACDC4F0775CA547D.ashx>)

ENJEU 1 : L'ACCESSIBILITÉ ET LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

DROITS DE SCOLARITÉ ET AIDE FINANCIÈRE

Il est certainement légitime de s'interroger sur l'impact d'une éventuelle hausse des frais de scolarité sur l'accessibilité aux études supérieures. Or, malgré que plusieurs écrits portés à notre attention puissent soutenir l'une ou l'autre des positions possibles, il est apparu qu'il ne se dégageait aucun consensus dans la communauté professionnelle et plus préoccupant encore, dans la communauté scientifique.

Toutefois, il nous apparaît important de réaffirmer que dans une société civilisée s'appuyant sur une économie du savoir, **autant les individus que la société ont intérêt à ce que le potentiel de chacun soit mis à contribution⁷**, et à ce que l'accessibilité aux études supérieures ne se limite pas à une question financière, mais qu'elle fasse une plus large part aux potentialités des candidats.

PROJET PERSONNEL D'ÉTUDES

Nous croyons que l'accessibilité et la participation aux études supérieures ne devraient aucunement se résumer ni en simple question d'universalité (voulant que n'importe qui devrait y avoir accès), ni sous le seul angle financier.

D'une part, il est évident que n'importe qui ne peut pas faire n'importe quoi. Un projet doit correspondre minimalement aux caractéristiques d'une personne, à tout le moins à ses goûts, à ses talents (capacités et aptitudes) à de son fonctionnement (par exemple, sa motivation et ses modes d'apprentissage).

En ce sens, le thème « les études supérieures pour tous » ne devrait pas laisser entendre qu'elles conviennent à tous.

D'autre part, lorsque nous finançons les études de nos jeunes, nous sommes apparemment à l'aise d'investir dans l'incertitude totale, sans savoir si l'admission à un programme d'études supérieures correspond à un véritable projet, et si celui-ci est suffisamment étayé. D'un point de vue financier, on pourrait comparer cela à un investissement sans gestion de risque. Sur le plan humain, on ne semble pas tenir compte des possibilités de désorientation et de ses conséquences.

Nous proposons donc la notion de **projet personnel d'études⁸** comme élément-clé de la participation aux études supérieures.

⁷ OCCOQ (2010). *Énoncé d'utilité sociale de la profession de conseiller et conseillère d'orientation*.

⁸ OCCOPPQ (2003), *Projet et financement : des conditions de la réussite éducative*, Mémoire adressé au Conseil supérieur de l'éducation (<http://www.orientation.qc.ca/Communications/~media/80AC22C94ECB464F884787F53C8FOF6A.ashx>)

Bien entendu, nous ne proposons ni l'exigence d'un recours obligatoire à un service spécifique, ni la limitation de la liberté de choix, ni l'élimination de tout risque dans l'acceptation d'un projet. Mais nous croyons que de privilégier le fait que les démarches d'admission s'inscrivent dans une véritable réflexion sur le sens, sur l'adéquation entre soi et la nature de la profession visée, sur ses ressources personnelles et autres, et sur les possibilités de réussite, serait de nature à favoriser des décisions plus judicieuses, une plus grande persévérance, de meilleures chances de succès et un meilleur retour sur l'investissement individuel et collectif.

- ❖ Un cheminement des études fluide, conclu par l'obtention du diplôme, est indissociable de la capacité des jeunes de formuler un projet qui convienne à leur individualité, c'est-à-dire à leurs intérêts, leurs talents et leurs aspirations.
- ❖ Les jeunes eux-mêmes nous disent que leur projet personnel est la base de leur motivation, essentielle à leur réussite.
- ❖ Cependant, la réalité socio-économique confronte souvent les jeunes à des contradictions entre leurs intérêts, talents et valeurs, et leur désir d'une insertion socioprofessionnelle rapide et stable, ce qui rend difficile la formulation du projet pour plusieurs.

Cette nécessité de s'appuyer sur un projet solide implique qu'il soit nettement avantageux d'offrir le soutien à son élaboration. En effet, il ne faudrait pas seulement se fier au fait qu'une personne ait été admise dans un programme pour anticiper son succès. Offrir à la fois une démarche structurée et la possibilité de recours à une ressource de soutien comme les conseillers d'orientation ne pourrait que bénéficier tant aux individus qu'aux institutions ou à la collectivité qui assume une large part de l'investissement.

- ❖ **Plus de 4 étudiants sur 10 (42,5%) au collégial changent de parcours. Le tiers d'entre eux (32,2%) abandonnent carrément leurs études!**⁹ Selon une enquête faite par le Conseil permanent de la jeunesse, 59,4% des collégiens avaient une idée peu ou pas du tout précise de leur choix de carrière à la fin de leurs études secondaires¹⁰. Une enquête du Service régional des admissions du Montréal métropolitain (SRAM) permettait d'établir que près de la moitié des étudiants nouvellement admis au collégial n'ont pas fait leur choix de programme par goût d'y étudier et ce, même lorsqu'ils ont été acceptés dans leur premier choix de programme¹¹.

⁹ MÉLS, Indicateurs sur la réussite, tel que rapporté dans le livre de la conseillère d'orientation Isabelle Falardeau intitulé *J'enseigne...Ils s'orientent : pour une pédagogie orientante au collégial*. Septembre éditeur, 2012, p. 12

¹⁰ OCCOPPQ (2003), *Projet et financement : des conditions de la réussite éducative*, Mémoire adressé au Conseil supérieur de l'éducation, p. 8 (<http://www.orientation.qc.ca/Communications/~media/80AC22C94ECB464F884787F53C8F0F6A.ashx>)

¹¹ D'après le Conseil supérieur de l'éducation (2002), *Au collégial, l'orientation au cœur de la réussite* (<http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/oriencol.pdf>)

- ❖ **Les conseillers d'orientation, dans 70% des commissions scolaires, se voient confier des tâches d'administration scolaire, au détriment des services à l'élève¹².** Cela va du classement à répondre à des appels de parents sur l'uniforme de l'école. L'OCCOQ tâche, depuis 3 ans¹³, d'entraîner le réseau scolaire dans une réflexion sur l'organisation des services d'orientation et leur ajustement en fonction des véritables besoins des élèves. Un Guide de pratique sera proposé au cours de 2013. Il reste que, malgré les investissements en argent¹⁴ et en temps, le soutien professionnel au choix de carrière d'un élève du secondaire qui songe aux études supérieures est, dans beaucoup de cas, loin d'être garanti.

Une offre plus adéquate et mieux planifiée de services d'orientation serait de nature à favoriser une participation mieux réfléchie, plus éclairée et présentant de meilleures chances de persévérance et de réussite.

Il nous apparaît également qu'une meilleure offre de services d'orientation contribuerait à dépasser certaines barrières sociologiques fondamentales au regard des aspirations et de l'accessibilité aux études supérieures, bien documentées par la recherche (par exemple, de fausses croyances familiales défavorables aux études supérieures).

En même temps, bien plus que la simple admission, le projet personnel d'études pourrait s'avérer un élément judicieux pour l'évaluation de l'aide financière à apporter à un étudiant, et constituer la base d'une véritable stratégie de l'accessibilité.

LE RISQUE DE PERDRE LE BÉNÉFICE D'INVESTISSEMENTS PASSÉS

Beaucoup d'efforts ont été consentis, au Québec, pour garantir l'égalité des chances et pour mieux intégrer et maintenir dans le système scolaire les garçons ou encore les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Pour nous, l'accessibilité et la participation, c'est aussi permettre aux étudiants de continuer à bénéficier des services essentiels à leur intégration. Les services d'orientation visent justement cette intégration et cette persévérance. Ils ne concernent pas seulement le choix initial, mais la réalisation du projet et les adaptations nécessaires au fur et à mesure de son déroulement. Les c.o. sont de plus en plus interpellés par ces clientèles, tant au cégep qu'à l'université.

¹² OCCOPPQ (2010), *Analyse de la situation de l'évolution de la pratique de l'orientation au secondaire, secteur jeunes*

¹³ Matte, L. (2010), *L'Orientation : répondre ou non aux besoins des élèves*, Montréal, OCCOPPQ (<http://www.orientation.qc.ca/Communications/~media/447BC3B4B5CB4342AC880D21243A5179.ashx>)

¹⁴ Notamment dans les projets dits de *l'Approche orientante* (un concept développé par l'Ordre dans les années 90) qui, malgré les sommes considérables qui y sont consacrées chaque année, n'ont fait l'objet d'aucune évaluation ministérielle sur le plan de la qualité et de leur efficacité.

De plus en plus d'élèves qui n'y avaient pas accès autrefois se retrouvent maintenant aux études supérieures, mais il reste nécessaire de leur offrir un soutien qui se poursuit à ce niveau aussi. Régler les difficultés budgétaires sur le dos des services professionnels qui rendent cela possible constituerait ni plus ni moins qu'un gaspillage de ressources et un abandon face aux étudiants les plus vulnérables à l'exclusion socioprofessionnelle

ENJEU 2 : LA RECHERCHER EN ORIENTATION ET EN DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE

La recherche universitaire dans le domaine de l'orientation et le « développement de carrière »¹⁵ a fait du Québec un phare mondial depuis plusieurs années¹⁶.

Le rapport Parent, dans les années '60, a fait de l'orientation une pierre d'assise du système public d'éducation. Et depuis, la communauté scientifique québécoise a toujours aidé la profession à se redéfinir et à maintenir sa pertinence (sa capacité à offrir des services correspondant aux besoins actuels) et sa compétence (sa capacité à offrir des services de qualité et efficaces).

C'est ainsi que ce sont développées différentes approches (humaniste, éducative, développementale, constructiviste, interactionniste) pour tenir compte de la connaissance de la complexité des éléments et de la dynamique du choix professionnel, de la mobilisation et de l'intégration socioprofessionnelle.

Ces développements ont permis de passer de vieilles approches statiques centrées sur l'appariement des caractéristiques des personnes et des emplois à des approches prenant mieux en compte la complexité de la réalité en faisant davantage appel au potentiel d'apprentissage, de croissance et d'adaptation des personnes. Ils ont également permis une meilleure compréhension des enjeux socioéconomiques affectant le travail et la formation.

Les bénéfices pour la société québécoise sont nombreux dans des champs tels que l'aide aux personnes en perte d'emploi, l'intégration des femmes dans des milieux non traditionnels, la mobilisation des personnes éloignées du marché du travail, la reconnaissance des acquis et des compétences.

La recherche scientifique en orientation et en développement de carrière soutient directement le bien-être individuel et collectif et la participation à une société saine et prospère.

¹⁵ Vocabulaire sous lequel on désigne de plus en plus, à l'échelle internationale, le champ de l'orientation au sens large, c'est-à-dire la relation entre la personne, le travail et les études.

¹⁶ Le Québec sera d'ailleurs l'hôte, en juin 2014, du colloque mondial de l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle (AIOSP, Québec, 4-6 juin)

Des enjeux aigus ou émergents, tels que la santé mentale au travail, la persévérance dans le projet d'études, la connaissance du marché du travail, l'intégration de tous les bassins de main-d'œuvre au marché du travail, ainsi que la capacité à évaluer l'efficacité des interventions font en sorte qu'un ralentissement de l'investissement en recherche aurait un impact direct sur la population tout comme sur l'atteinte des objectifs sociaux et économiques des gouvernements.

ENJEU 3 : LA FORMATION DES CONSEILLERS D'ORIENTATION (C.O.)

L'exercice de la profession de conseiller ou conseillère d'orientation requiert la réussite d'une formation de niveau universitaire de 2^e cycle (maîtrise)¹⁷. Cette formation est à la fois théorique et pratique, et doit être intégrée dans le cadre d'un practicum sous supervision clinique.

Quatre universités offrent un programme de maîtrise donnant automatiquement accès à la délivrance du permis de l'OCCOQ : Université de Sherbrooke, Université du Québec à Montréal, Université Laval et Université McGill. L'Ordre bénéficie d'une relation étroite et fructueuse avec ces universités, entre autres au sein d'un Comité de la formation élargi de telle sorte qu'elles y soient toutes représentées. Nous avons ainsi pu offrir à la population québécoise de nouvelles générations de praticiens et maintenir l'offre de services malgré le départ à la retraite de nombreux c.o. de la première heure¹⁸

Nous sommes toutefois très préoccupés des enjeux liés à la formation pratique de nos membres, essentielle à la compétence de la relève. La profession exerce depuis 2012 de nouvelles activités réservées¹⁹ qui nécessitent une importante formation pratique dont l'intégration demande une supervision clinique. Celle-ci exige d'être exercée par des professionnels compétents, avec un nombre d'heures suffisant et un ratio superviseur-supervisé respectant la nature extrêmement délicate de la supervision sur le plan psychologique, et fondamentalement subjective ce qui s'oppose à une approche pédagogique de moyens ou grands groupes.

Or, les universités ne semblent pas financées pour cette part croissante de la formation initiale de nos membres.

¹⁷ Elle porte sur la psychologie, la psychométrie et l'évaluation, le counselling, le développement de la personne, la psychopathologie, le développement vocationnel et l'insertion, l'information scolaire et professionnelle, les méthodes d'analyse des pratiques et les méthodes de recherche.

¹⁸ L'Ordre a été créé il y a 50 ans, en 1963, ce qui correspond à la publication des premiers éléments du Rapport Parent.

¹⁹ En 2009, la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines a confié à l'ensemble des c.o. des activités réservées touchant

- 1- L'évaluation, en orientation, d'une personne souffrant d'un trouble mental ou neuropsychologique,
- 2- L'évaluation d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de l'élaboration d'un Plan d'intervention
- 3- L'évaluation du retard mental.

Les c.o. qui complètent une formation additionnelle et qui obtiennent les certifications requises peuvent également procéder à l'évaluation des troubles mentaux ou à la psychothérapie.

Il nous apparaît essentiel que le financement de la formation initiale des conseillers et conseillères d'orientation, à l'instar des autres professions en santé mentale et en relations humaines, puisse s'appliquer également à la formation pratique, et permette une véritable supervision clinique.

Par ailleurs, le développement rapide des pratiques et les exigences légales liées au maintien et au développement de la compétence des membres, tout comme l'ajout de nouvelles activités réservées, dont certaines sont conditionnelles à l'obtention d'une attestation de formation, font en sorte que la formation continue de nos membres est une nécessité incontournable.

Il nous apparaît primordial que les universités puissent contribuer à la formation continue des membres des ordres professionnels, entre autres en donnant des formations correspondant à des formats inédits, ou hors programme.

Finalement, l'ensemble des ordres professionnels met des efforts considérables dans la reconnaissance des candidats venant de l'extérieur du Québec.

Il est nécessaire que ces candidats immigrants puissent obtenir des universités les heures de formation manquante sans nécessairement être inscrits dans un programme. Le financement d'activités de formation hors programme est selon nous une nécessité inhérente à l'évolution du système professionnel québécois, en orientation comme dans d'autres domaines.

AVIS ET RECOMMANDATIONS

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec propose donc,

- ➔ que le système scolaire québécois offre un soutien à l'élaboration d'un projet personnel d'études en vue de l'admission aux études supérieures, par exemple dans le cadre de l'évaluation des besoins d'aide financière. Un tel soutien peut être offert par les conseillers et les conseillères d'orientation, dont c'est le champ d'expertise;
- ➔ que l'organisation et la gestion des services d'orientation soient pensées en fonction des besoins réels des élèves afin de mettre ces services en valeur, de les rendre plus disponibles et ainsi favoriser une participation aux études supérieures mieux réfléchie, plus éclairée et présentant de meilleures chances de persévérance et de réussite;
- ➔ que les services professionnels offerts dans les institutions d'enseignement supérieur aux clientèles émergentes ne soient pas réduits, mais consolidés;
- ➔ que soient maintenus les investissements en recherche sur des enjeux aigus ou émergents, tels que la santé mentale au travail, la persévérance dans le projet d'études, la connaissance du marché du travail, l'intégration de tous les bassins de main-d'œuvre au marché du travail, ainsi que la capacité à évaluer l'efficacité des interventions, puisque de telles recherches ont un impact direct sur la population tout comme sur l'atteinte des objectifs sociaux et économiques des gouvernements;
- ➔ que le financement de la formation initiale des conseillers et conseillères d'orientation, à l'instar des autres professions en santé mentale et en relations humaines, s'applique également à la formation pratique, pour permettre une véritable supervision clinique;
- ➔ que les universités contribuent davantage à la formation continue des membres des ordres professionnels, entre autres en donnant des formations correspondant à des formats inédits, ou hors programme;
- ➔ que le financement d'activités de formation hors programme soit assuré, en orientation comme dans d'autres domaines, tant pour la formation « manquante » des candidats étrangers que pour la formation continue des c.o.

CONCLUSION

L'enseignement supérieur est à la fois un bien individuel et un bien collectif. Il bénéficie à la personne qui y prend part tout en offrant des gains aux collectivités et aux organisations.

Les limites des ressources publiques font en sorte que différentes décisions doivent être prises quant au financement et au soutien à l'accessibilité. C'est, essentiellement, le contrat social qui doit être redéfini, démocratiquement.

Pour notre profession, dont l'essence même réside dans cette dialectique entre le projet personnel et les besoins collectifs, chaque décision doit tenir compte de ce qui est en jeu, de l'équilibre des investissements, des risques et des gains anticipés.

Nous souhaitons avoir pu contribuer à cette vaste réflexion en apportant notre propre éclairage quant à ces enjeux, ces risques et ces gains. Et nous espérons que les conseillers et conseillères d'orientation du Québec, par leurs connaissances et leur savoir-faire, puissent contribuer pour que l'enseignement supérieur soit véritablement un bien pour tous.

Tous droits réservés, 2013, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec